



Procès-verbal du Conseil communautaire du 18 NOVEMBRE 2019

Convoqué le 08 Novembre, Salle polyvalente de Ville au Montois, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre JACQUE le 18 NOVEMBRE à 19h. La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*), MARIEMBERG JF, BOUDART L, MOSCATO P, GUILLIN P, PICCA Y, JEANDEL A, DIDIER F, SAUVAGE C, WEISS J, DAMIEN JF, PETRI C, BRACONNIER P, FIDERSPIL A, FURLANI A, JACQUE JP, LECLERC P, PAQUIN G, PERCHERON C, STUPKA M, PIERRET JJ, MICHEL C, GUERIN V, DEGLIN C, SCHMITZ JL, SIROT A, SAUNIER R, JENNESSON R, ROESER D, VERRON L, DYE PELISSON A, DALLA RIVA JP, LAURENT C.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) :
THOMAS JL (FRESNOIS LA MONTAGNE)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (*Par commune et par ordre alphabétique*) :
AZZARA JF (BEUVEILLE) à GUILLIN P (GUILLIN P)

Si dessous le tableau récapitulatif et la liste détaillée des présences :

Récapitulatif		
Rappel du nombre de sièges	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	32	
Nombre de suppléants présents (<i>en lieu et place d'un titulaire</i>)	1	
Nombre de procurations	1	
Soit un total de votants potentiels de	34	

Le Président Jean-Pierre JACQUE constate de visu que le quorum est atteint et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Présentation de l'association TELLOJE par ses responsables

L'association du Territoire de Longwy pour le Logement des JEunes (TELLOJE) propose un service de logement destiné à tous les jeunes de 18 à 30 ans, désireux d'acquérir leur autonomie, en situation de formation ou d'activité salariale.

Les missions de Telloje :accueillir, informer, conseiller et orienter les demandeurs, capter et proposer une offre de logement décent et accompagner dans le maintien et l'accès au logement.

Présentation de l'Espace Info Energiedu Pays Haut Nord Lorrain par ses responsables

Le réseau national des **Espaces INFO-ENERGIE** a été initié par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2001. Ce réseau est constitué de structures locales (associations, collectivités,...) qui relaient des informations et donnent des conseils sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Les Espaces INFO-ENERGIE sont animés par des **conseillers spécialistes de la maîtrise de l'énergie**.

Les points INFO-ENERGIE permettent d'**accéder à une multitude d'informations** concernant la sobriété et l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Les conseils apportés sont gratuits et se veulent neutres et objectifs.

Depuis 2013, les Espaces INFO ENERGIE font parti du dispositif « J'éco-rénove, j'économise » et du réseau des Points Renovation Info Service.Les questions traitées par l'EIE concernent le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien ...), le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation, l'entretien, le choix des matériaux, les gestes quotidiens pour réaliser des économies d'eau et d'énergie, les équipements performants, les avantages fiscaux et les aides, les réglementations (thermique, labels ...).

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du Conseil Communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Désigne C PERCHERON, secrétaire de séance

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 14 10 2019 [Annexe 1 DEL 19-86](#)

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal

La rédaction définitive est ratifiée en séance le 18 novembre

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Approuve la rédaction du Pv du 14 10 19**

3- Règlement intérieur de la T2L – Annexe transmise -séance du 14/10/2019 DEL 19-87

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
Le règlement intérieur fixe les règles internes applicables à chaque agent. Il vient en complément des dispositions statutaires et comporte également des mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Le présent règlement intérieur a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il pourra être complété par des notes de service ou circulaires internes autant que de besoin, pour suivre l'évolution de la réglementation ainsi que les nécessités de service.

Le présent règlement s'applique à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (titulaire, contractuel, public, privé, saisonniers ou occasionnels).

Il concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches. Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent règlement sera notifié à chaque agent de la collectivité. Il sera en outre consultable au sein du service ressources humaines. Tout agent recruté ultérieurement à son entrée en vigueur en recevra également un exemplaire.

Le projet de règlement a été présenté au Comité Technique du CDG54 pour avis.

Au cours de sa réunion du 23/09 dernier, le CT a donné un avis favorable à l'unanimité de ses membres (représentants des collectivités et du personnel) à ce projet de règlement intérieur.

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide d'adopter la délibération relative à l'entrée en vigueur du règlement intérieur
au 20/11/2019**

4- Taxe GEMAPI- ANNEE 2020 DEL 19-88

Dans le cadre de l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre la T2L a été invitée à lever la taxe GEMAPI avant le 15 février 2020 pour permettre la perception du produit de cette taxe pour l'exercice 2020. L'article 53 de la loi du 28 décembre 2017 de finances rectificatives a permis aux EPCI de prendre jusqu'au 15 février les délibérations afférentes à son institution et à la détermination de son produit pour les impositions dues au titre de 2020.

Le Conseil Communautaire s'était prononcé sur un produit global de 75 000€ pour l'année 2018 le 14 février dernier, de 78 800 pour l'année 2019.

Le Président propose de maintenir le montant du produit escompté 2019 pour l'année 2020.

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide De fixer le produit global attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à 78 800€

5- Participation à la création d'un abattoir – Com Com Portes de Thionville- Décision Modificative- budget général – Annexe transmise - séance du 14/10/2019 DEL 19-89

Depuis plusieurs années, les agriculteurs du nord mosellan et meurthe et mosellan rencontrent des difficultés logistiques et sanitaires liées à un manque d'outils d'abattage et de transformation de viande. Une mobilisation de plusieurs acteurs à savoir, les agriculteurs, les fédérations de chasseurs et bouchers, les collectivités territoriales, ont construit ensemble une solution pérenne à travers la construction et l'exploitation d'un nouvel abattoir à Illange.

Cette construction s'est articulée autour de la répartition des rôles et des responsabilités de chacun :

- Pour les collectivités territoriales, leur rôle est de soutenir la création de cet outil, leur responsabilité est d'apporter un soutien financier à la construction et à la création de ses infrastructures
- Pour les autres acteurs, usagers du service, leur rôle est de faire vivre cet outil et leur responsabilité d'en assumer de manière autonome l'équilibre économique, seul garant de sa pérennité.

Ces différents acteurs travaillent ensemble pour promouvoir une agriculture de proximité dans le cadre d'un intérêt collectif à l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, une société coopérative d'intérêt collectif anonyme à capital variable sera créée et s'appellera Pôle Alimentaire Transfrontalier Nord Lorrain.

Les collectivités territoriales impliquées sont : CA Portes de France, CA du Val de Fensch, CC de l'Arc Mosellan, CC de Cattenom et environs, CC Bouzonvillois 3 Frontières, CCPHVA, CAL, CC Cœur de Pays haut, CCT2L, CC Orne Lorraine Confluences.

Des parts sociales seront à acquérir pour chaque collectivités adhérentes. La valeur de la part de capital est fixée à 400€ . L'apport en capital doit être un multiple de 400.

La CCT2L doit acquérir 28 parts correspondant à 11 200€

Le Conseil dispose en annexe du projet de statuts de cette société coopérative.

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré**

Avec 16 POUR 13 CONTRE 5 ABSTENTIONS

Décide de valider l'adhésion de la T2L à cette société coopérative et à rédiger la décision modificative du budget général correspondante

DEL 19-90

Article	Fonction	
20422 Subvention d'équipements aux personnes privées	7	- 11 200€
261 Titres participation	92	+11 200€

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré
Avec 18 POUR 13 CONTRE 3 ABSTENTIONS
DECIDE DE rédiger la décision modificative du budget général correspondante

6- Decision Modificative – Budget ASSAINISSEMENT T2L DEL 19-91

Il est nécessaire de réaliser la Décision Modificative suivante sur le Budget Assainissement – compte 65004

- 61523 – Réseaux	+ 140 000€
- 6215 - Personnel affecté par collectivité	+ 60 000€
- 658 – charges diverses de gestion courante	- 200 000€

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,
Avec 33 POUR 1 ABSTENTION
Décide d'autoriser le Président à réaliser cette décision modificative et de faire procéder aux écritures comptables en découlant.

7- Convention de partenariat dans le cadre des missions assurées par l'Espace Info Energie Nord 54 et porté par Lorraine Energies Renouvelables (LER) – ANNEXE 2
DEL 19-92

Un « Espace Info Energie » (EIE) est un dispositif mis en place à destination du grand public et dont le rôle est de sensibiliser à la maîtrise de l'énergie (chauffage, isolation, éclairage, ...), aux énergies renouvelables, et de dispenser un conseil neutre, gratuit et indépendant de qualité et de proximité, encadré par la charte de l'ADEME.

Enjeux : Les territoires sont au cœur de la transition énergétique et l'espace info énergie est un acteur, un outil au service des collectivités et de leurs habitants, pour accompagner chacune et chacun sur **les chemins de la transition**.

En effet la mobilisation des habitants, des citoyens constitue un des enjeux essentiels de la réussite de tels projets.

Aussi les missions des Espaces Info énergie s'articulent autour de deux thèmes principaux :

- Conseiller et accompagner
- Mobiliser et convaincre

La présente convention vise à définir les modalités techniques, financières et partenariales du dispositif EIE sur le Nord 54 et couvre la période du **15 aout 2019 au 31 décembre 2020**.

L'Espace Info Énergie déploiera son activité sur l'ensemble du territoire du Nord 54 :

- Les Communautés de Communes de
- Cœur de Pays Haut (env 24 000 hab),
 - Orne Lorraine Confluence (env 54 000 hab),
 - Pays Haut Val D'Alzette (env 28 000 hab),

- Agglomération de Longwy (env 63 000 hab),
- Terres Lorraine Longuyonnais (16 000 hab)

Soit un total de 185 000 habitants au 1^{er} janvier 2020.

Lorraine Energies Renouvelables est la structure porteuse de l'Espace Info Energie Nord 54 suivant la délégation de l'ADEME. Elle a pour but de gérer administrativement le dispositif. En aucun cas, elle n'oriente la politique territoriale ; celle-ci étant de la compétence unique des collectivités partenaires.

Mise à disposition de techniciens confirmés équivalent à 2 x 0,8 Equivalent Temps Plein

Suivant la charte des EIE, Lorraine Energies Renouvelables s'engage à mettre à disposition de l'Espace Info Energie Nord 54 des conseillers confirmés pendant toute la durée de la présente convention. Ces sont des techniciens avec un profil « Energie/Habitat ».

Aussi le conseiller info énergie saura s'appuyer sur les compétences et ressources internes des différents partenaires pour assurer et mener à bien le programme d'actions et garantir la meilleure réussite des différentes actions : direction/chargés de missions pour co-construire le Programme d'actions, chargés de communication pour promouvoir les événements, mis à disposition de locaux pour les permanences etc ...

Les conseiller Info Energie sont accueillis à Briey (au sein du PETR), à Longwy (au sein de la CAL), à Audun le Tiche (au sein de la CCPHVA) et à LONGUYON (au sein de la mairie les 1er et 3ème vendredi du mois, de 9h à 12h)

Les missions de l'Espace Info Energie s'articulent autour de deux missions principales et de missions transverses :

Mission 1 : « Conseiller, Accompagner » : Accompagnement des publics dans les phases amont du projet

Mission 2 « Convaincre et mobiliser » : Information et sensibilisation du grand public

Autres missions transverses dans le cadre de la charte des EIE de l'ADEME et conformément au plan d'actions triennal (cf § 2d,3,4,5,6,7) : Centre de ressources ; Promotion de l'EIE ; Formation animation réseau régional EIE; Evénement régionaux et soutien réseau, Suivi évaluation

Aussi, à travers ces différentes missions, les objectifs de l'Espace Info Energie sont de :

- Renforcer l'accompagnement des particuliers (Permanences PETR, permanences décentralisées, conseils approfondis, diagnostique thermique simplifié ateliers collectifs, prêt de matériel de mesures ...)
- Fluidifier le parcours d'accompagnement des particuliers (travailler ensemble, liens OPAH, politique habitat)
- Accompagner localement les projets liés à l'énergie et l'habitat (Force de proposition, participation aux instances de suivi des projets territoriaux : TEPCV, OPAH, PTRE, Cit'ergie ...)

- Sensibiliser, mobiliser les habitants du territoire sur la transition énergétique sur les thématiques conventionnels (rénovation, EnR...) mais aussi en explorant d'autres pistes telles que l'électro-mobilité, déplacements doux, compteurs communicants, autoconsommation des EnR...
- Appui à des projets locaux (Village à Energie Positive, centrales villageoises, autoconsommation solaire, requalification du patrimoine...)
- Lutte contre la précarité énergétique (accompagnement des travailleurs sociaux, visite technique « précarité »,)
- Faire émerger (accompagner) des initiatives citoyennes en lien avec l'énergie et/ou l'habitat : centrales villageoises, résidence intergénérationnelle, auto réhabilitation...

Pour déployer ces actions, l'Espace Info Energie travaillera en lien étroit avec les différents acteurs du territoire (opérateurs, pnRl, Adil, Caf, fédération professionnelle, etc) et s'aura également s'appuyer sur les ressources du territoire .

Engagement financier de la collectivité

La collectivité s'engage, par délibération de son instance décisionnelle, à accorder une participation financière à l'association Lorraine Energies Renouvelables, structure porteuse de l'Espace Info Energie Nord 54. Cette participation est définie par le plan de financement ci-dessous pour une année et sera ajustée au prorata en fonction de la date de démarrage de la mission.

FINANCEMENT 2019	
FONCTIONNEMENT	2019
<i>ADEME climaxion Fonct 24 000€/ETP (1 ETP)</i>	24 000,00 €
<i>REGION Grand Est Climaxion 12 000 €/ETP (1 ETP)</i>	12 000,00 €
<i>Fond Feder (0,6 ETP)</i>	22 000,00 €
<i>Territoire Briey</i>	
<i>CC Cœur du pays Haut (24 000 habitants)</i>	3 600,00 €
<i>CC Orne Lorraine Confluence (54 000 habitant)</i>	8 100,00 €
<i>CCPHVA (28 000 habitants)</i>	5 600,00 €
<i>Territoire Longwy</i>	
<i>Com Aglo Longwy (CAL) (63 000 habitant)</i>	9 450,00 €
<i>T2L (16 000 habitants)</i>	2 400,00 €
<i>CD54 CTS Briey</i>	8 000,00 €
<i>CD54 CTS Longwy</i>	8 000,00 €
<i>Auto Financement</i>	1 050,00 €
Total Financement Fonctionnement	104 200,00 €

Modalité de versement de la participation financière des partenaires

Les modalités de versement de la participation financière sont déterminées de la manière suivante :

- 1er versement de 50% de la subvention, au démarrage de la mission et au plus tard à la signature de la convention,
- 2ème versement et solde de 50 %, sur présentation :
 - des comptes financiers certifiés de l'Espace Infos Energie,
 - du rapport d'activité de l'EIE sur le territoire

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide d'autoriser le Président à signer cette convention et à mandater la somme de 2400€ en tant que financement de la T2L à l'EIE

8- Convention de mandat Assainissement T2L- ville de LONGUYON DEL 19-93

La Communauté de Communes ayant la compétence « Assainissement » sur l'ensemble de son périmètre a accepté que la Commune procède, en son nom et pour son compte, à la réalisation des travaux d'assainissement compris dans le marché communal

Compte tenu de l'existence d'un marché unique de travaux, précisant les différentes prestations relatives à la réfection de la chaussée et à

l'assainissement, il convient de préciser les modalités de financement.

Chemin de profonde Fontaine

.4	EAUX PLUVIALES				
.4.1	FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT D'UN AVALOIR				
.4.1.1	grille plate 600 fonte D400 type Dedra de PAM ou similaire	u	1	1 000.00	1 000.00
.4.2	PIQUAGE				
.4.2.1	Raccordement sur réseau existant	u	1	200.00	200.00
.4.3	DEMOLITION DE LA TETE D'AQUEDUC ET REMBLAIEMENT	Ft	1	200.00	200.00
	Sous Total				1 400.00

TOTAL ht	1400 €
Part AMO ht	115.16 €
Part SPS ht	8.76 €
TOTAL TTC	1828.70€

Voirie 2018

2		OPERATION 1 : IMPASSE DES SAPINS			
2.2	EAUX PLUVIALES				
2.2.1	FOUILLE EN TRANCHEE Y COMPRIS EVACUATION	m3	127,8	59,00 €	7 540,20 €
2.2.2	LIT DE POSE ET ENROBAGE	m3	49,7	28,30 €	1 406,51 €
2.2.3	STABILISATION DE FOUILLES				
2.2.3.1	avec matériaux d'apport concassé 0/60	m3	78,1	37,30 €	2 913,13 €
2.2.4	CANALISATION PVC				
2.2.4.1	ø200 extérieur	ml	0,0	22,50 €	- €
2.2.4.2	ø315 extérieur	ml	71,0	34,20 €	2 428,20 €
2.2.5	REGARD DE VISITE ø1000				
2.2.5.1	avec tampon fonte ø600 type Pamrex D400	u	2,0	999,10 €	1 998,20 €
2.2.6	REGARD DE BRANCHEMENT PVC				
2.2.6.1	EP ø315 muni d'un tampon fonte hydraulique	u	0,0	417,10 €	- €
2.2.7	AVALOIRS				
2.2.7.1	plate 600 fonte D400 type Dedra de PAM ou similaire	u	3,0	516,30 €	1 548,90 €
2.2.8	CANIVEAU A GRILLE				
2.2.8.1	Caniveau à grille C400 - largeur 20 cm	ml	0,0	478,90 €	- €
2.3	PIQUAGE				
2.3.1	Raccordement sur regard existant	u	0,0	224,50 €	- €
2.6	AMENAGEMENT DE L'EXUTOIRE DANS LE COURS D'EAU	Ft	0,5	1 986,90 €	993,45 €
2.7	ESSAIS DE COMPACTAGE, D'ETANCHEITE ET CONTROLE CAMERA	Ft	1,0	2 708,90 €	2 708,90 €
2.8	DOSSIER DE RECOLEMENT	Ft	1,0	617,50 €	617,50 €
3		OPERATION 3 : RUE AUGISTROU			
3.7	DEPOSE D'AVALOIR EXISTANT	u	3,0	220,30 €	660,90 €
3.8	AVALOIRS				
3.8.1	Bouche profil T fonte C250 605*562	u	3,0	714,90 €	2 144,70 €
3.9	REMPLACEMENT DE TAMPON EXISTANT PAR TAMPON FONTE HYDRAULIQUE C250	u	5,0	508,80 €	2 544,00 €
3.10	EAUX PLUVIALES				
3.10.1	Création de Gargouille de trottoir	ml	14,0	147,56 €	2 065,84 €
3.10.2	Bec de gargouille trottoir	u	7,0	125,48 €	878,36 €
4		OPERATION 5 : RUE DU HAC			

4.3	DEPOSE D'AVALOIR EXISTANT	u	2,0	220,30 €	440,60 €
5 OPERATION 6.1 : RUE DE PRESLES ET PLACETTE					
5.5	EAUX PLUVIALES				
5.5.1	Caniveau à grille - Largeur extérieure 20 cm	ml	7,0	214,37 €	1 500,59 €
5.5.2	FOUILLE EN TRANCHEE Y COMPRIS EVACUATION	m3	3,5	59,00 €	206,50 €
5.5.3	LIT DE POSE ET ENROBAGE	m3	1,0	28,30 €	28,30 €
5.5.4	Ø125 extérieur	ml	7,0	17,60 €	123,20 €
5.6	STABILISATION DE FOUILLES				
5.6.1	Avec matériaux d'apport concassé 0/60	m3	2,5	37,30 €	93,25 €
5.7	PIQUAGE				
5.7.1	Raccordement sur ouvrage existant	u	2,0	224,50 €	449,00 €
5.8	REGARD				
5.8.1	Création de regard pied de chute avec tampon fonte	u	2,0	387,26 €	774,52 €
5.8.2	Remplacement d'un regard pied de chute avec tampon fonte	u	2,0	296,25 €	592,50 €
5.8.3	Raccordement descente pluvial sur ouvrage existant et changement du tampon	u	1,0	224,50 €	224,50 €
5.9	ASSAINISSEMENT				
5.9.1	Mise à niveau grille avaloir existante	u	1,0	186,00 €	186,00 €
6 OPERATION 6.2 : IMPASSE JULES FERRY					
6.4.2	REPLACEMENT DE TAMPON EXISTANT PAR TAMPON FONTE HYDRAULIQUE C250	u	1,0	508,80 €	508,80 €
11 OPERATION 6.7 : RUE DE PIRNA					
11.4	AVALOIRS				
11.4.1	Remplacement de tampon existant par tampon fonte hydraulique C250	u	1,0	508,80 €	508,80 €
11.4.2	Mise à niveau grille avaloir existante	u	2,0	186,00 €	372,00 €
				TOTAL ht	37087.35 €
				Part AMO ht	2039.80€
				TOTAL TTC	46 952.58€

Voirie 2019

.2 OPERATION 1 : RUE AUGISTROU					
.2.10	REPLACEMENT D'OUVRAGE EXISTANT				
.2.10.1	bouche avaloir profil T D400 de chez PAM ou similaire	u	2	787,50	1 575,00
.2.10.2	tampon fonte B125 de chez PAM ou similaire sur regard d'assainissement	u	4	318,70	1 274,80
.2.10.3	tampon fonte B125 de chez PAM ou similaire sur regard pied de chute	u	7	254,00	1 778,00
.2.11	GARGOUILLE ET BEC DE GARGOUILLE EN FONTE PROFIL T	u	13	203,60	2 646,80
.3 OPERATION 2 : RUE DE MONTREAL					
.3.6	REPLACEMENT D'OUVRAGE EXISTANT				
.3.6.1	bouche avaloir profil A D400 de chez PAM ou similaire	u	1	787,50	787,50
.3.6.2	grille avaloir concave D400 de chez PAM ou similaire	u	1	720,20	720,20
.5 OPERATION 4 : CHEMIN DES VERGERS					
.5.10	FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT D'UN AVALOIR				
.5.10.1	bouche avaloir profil A D400 de chez PAM ou similaire	u	1	787,50	787,50
.5.11	PIQUAGE				
.5.11.1	Raccordement sur réseau existant	u	1	746,40	746,40
OPTIONS					
.6.2 OPERATION 2 : RUE DE MONTREAL grand parking					
.6.2.3.1	grille avaloir plate D400 de chez PAM ou similaire	u	3	720,20	2 160,60
				TOTAL ht	12476.80€
				Part AMO	686.22€
				Part SPS	49.73€
				TOTAL TTC	15 855.30€

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide d'autoriser le Président à signer les conventions de mandat correspondant

- **Voirie 2018 : 46 952.58€ TTC**
- **Voirie 2019 : 15 855.30€ TTC**
- **Chemin de Profonde Fontaine : 1828.70€ TTC**

9-Convention de mandat –EP-Assainissement – T2L BASLIEUX

- **Compétence Eclairage Public DEL 19-94**

La Communauté de Communes ayant la compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son périmètre a accepté que la Commune procède, en son nom et pour son compte, à la réalisation des travaux compris dans le marché communal. Compte tenu de l'existence d'un marché unique de travaux, précisant les différentes prestations relatives à la réfection de la chaussée et à l'assainissement, il convient de préciser les modalités de financement.

Le Mandataire assurera le paiement de l'intégralité des travaux, y compris ceux relatifs à l'éclairage public et se fera rembourser par le Mandant la part lui incombant en raison de sa compétence en matière d'Eclairage Public.

Le Mandant constatera les acomptes et le solde versés par débit au compte 217534 et percevra en contrepartie les subventions versées par les partenaires financiers au compte 1318.

poste	Libellé	unité	PU	quantité	Montant
4	RESEAUX				
4.3	ECLAIRAGE PUBLIC				
4.3.1	Suppression des candélabres	FT	600,00 €	9	5 400,00 €
4.3.2	Massifs d'éclairage	U	300,00 €	13	3 900,00 €
4.3.3	Regards éclairage public	U	250,00 €	15	3 750,00 €
4.3.5	Création départ/installation électrique	FT	800,00 €	1	800,00 €
					13 850,00 €
TTC					16 620,00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide

d'autoriser le Président à signer une convention de mandat avec la commune de Baslieux pour les travaux d'aménagement EP de la traverse à hauteur de 16 620€ TTC (13 850€ HT).

- **Compétence Assainissement DEL 19-95**

Baslieux aménagement de la traverse du village D125					
				Marché	
poste	libellé	unité	PU	quantité	Montant
4	RESEAUX				
4.1	EAUX PLUVIALES				
4.1.1	Avaloirs (y compris tranchée et raccordement)				
a	Avaloirs de voirie	FT	950,00 €	14	13 300,00 €
b	Avaloirs de la fontaine	FT	950,00 €	3	2 850,00 €
4.1.2	Regards	U	980,00 €	4	3 920,00 €
TO Tranche Conditionnelle					
2.3.a	Avaloirs de voirie	FT	950,00 €	11	10 450,00 €
					30 520,00 €
				TTC	36 624,00 €

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse du village (D125), une partie concerne l'assainissement. Elle se décompose comme suit :

Assainissement :

Tranche fixe = 20 070,00€ ht soit 24 084,00€ ttc

Tranche conditionnelle = 10 450,00€ ht soit 12 540,00€ ttc

Pour un total de 30 520,00€ ht soit 36 624,00€ ttc

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide d'autoriser le Président à signer une convention de mandat avec la commune de Baslieux pour les travaux d'aménagement Assainissement de la traverse à hauteur de 36 624€ TTC (30 520€ ht)

10-Admissions en non valeur DEL 19-96

L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

M James WEISS, vice-président en charge des finances, expliquera en séance, selon les préconisations de la Trésorerie, les créances devant faire l'objet d'admission en non valeur.

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide d'autoriser le Président à réaliser les mandats en non valeur correspondant aux années 2010 à 2014 pour un montant de 2401.85€

11- Demande de subvention CD54- CTS- Programme culturel 2020 DEL 19-97

Cette année, le thème général de la programmation culturelle sera « le rire », que la commission tentera de décliner avec éclectisme dans la plupart de ses manifestations : théâtre, musique, cirque, arts de rue, etc...

Pour 2020, la T2L continue de mettre en valeur et de faire découvrir son patrimoine à l'occasion d'un nouveau rallye découverte à travers de nombreuses communes.

Des spectacles tous publics, impliquant également des compagnies et talents locaux vont être organisés, toutes disciplines confondues.

Cette année encore, la T2L travaillera avec Scènes et Territoire en Lorraine. (subvention versée par la T2L, projet porté par Scènes et Territoires)

Nous réorganisons également le concours photo sur le thème « grimages et grimaces »

Une nouvelle séance de cinéma en plein-air sera programmée pour l'été 2020.

Le programme 2020 implique autant le grand public que le jeune public dont les scolaires :

- Les écoles du territoire, sur différents niveaux, bénéficieront d'un atelier sur le thème de l'accordéon dans tous ses états, avec l'intervention de l'accordéon club Lorrain.
- Les maternelles bénéficieront de spectacles de contes.
- Des spectacles viendront ponctuer la période des fêtes de fin d'année.

Le Château de Vilette et le centre de loisir de Saint Jean Les Longuyon accueilleront cette année la seconde édition du festival « Illumine Tes 2 aiLes » sur le thème « Feux de joies ». Un weekend sera fixé au mois de septembre.

Dans le cadre de la Route de la Musique 2019, un concert de l'orchestre transfrontalier a été reprogrammé le 29 février 2020.

La commission culturelle subventionnera également la manifestation API DAYS le 24/05/2020 à Epiez.

Montant du budget ou du projet :	45 000 € TTC
Subvention sollicitée :	10 000 € TTC

PROGRAMMATION CULTURELLE 2020 : "Rire"

EVENEMENTS	Prestations
STAGES ECOLES	
Accordéon club Lorrain le 2/02 au forum	1 800,00 €
Patrick berger/Chantal Kahl (conteurs)	1 400,00 €
Spectacle maternelle écologie Pile Poils	650,00 €
Pippo et Mestro (déplacements compris)	2 500,00 €
Sous total	6 350,00 €
Animations groupes locaux	
Orchestre transfrontalier (report route de la musique 2019)	2 500,00 €
Sous total	2 500,00 €
Illumine tes 2 ailes septembre 2020 Château de Vilette et Saint-Jean : "Feux de joie"	
La salamandre : Clôture	5 000,00 €
Les androlux (2 échassiers)	2 255,00 €
Circo délire	500,00 €
Le rire en plus	500,00 €
Les Charles à temps	2 665,00 €
Mèche courte	2 192,70 €
Nasser Volants expo éolienne multicolores	1 200,00 €
Sous total	14 312,70 €
Concours photos automne 2020 "Grimages et grimaces"	
Lots	
Tirages	
Accueil-vernissage	
Sous-total	1 800,00 €
Cinéma plein air fin août 2020	
Location film et écran	
Animation avant séance	
Repas bénévoles et intervenants	
Sous- total	2 500,00 €
Animations ponctuelles professionnelles	
Théâtre BOUBOUROCHE	2 000,00 €
Manteau d'arlequin (théâtre)	600,00 €
Am'acteurs (Théâtre)	600,00 €
Concert classique piano Gaelle Thierry (heb et loc piano compris)	2 310,00 €
La ballade des rennes (échassiers, jopngleurs, sculpteur ballons)	1 500,00 €
Les farfadets (spectacle déambulatoire)	1 582,50 €
Sous total	5 392,50 €
Rallye 2020 1er we d'avril	
Lots	
Repas arrivée	
Boissons	
petit déjeuner départ	
repas organisateurs	
défraiments organisateurs	

Sous-total	2 500,00 €
Subventions associations	
Happy days 24/05/2020 Epiez	1 500,00 €
Sous -total	1 500,00 €
SACEM/LOGISTIQUE	3 000,00 €
Communication divers	5 000,00 €
TOTAL	44 855,20 €

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide d'autoriser le Président à solliciter le CD 54 et son CTS, fonds pour l'animation territoriale, pour la programmation culturelle 2020

12- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux, d'assainissement et de gestion des cours d'eau de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et Villers-le-Rond DEL 19-98

Par délibération n° 2019-01-04 du 1^{er} avril 2019, le conseil syndical du Syndicat intercommunal des eaux, d'assainissement et de gestion des cours d'eau de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et Villers-le-Rond a décidé à l'unanimité de modifier les statuts du syndicat afin d'abandonner la compétence en matière de gestion des cours d'eau.

D'après les informations portées sur la délibération du 1^{er} avril 2019, il s'agit d'éviter un doublon au niveau de l'exercice des compétences avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers.

Les modifications des statuts portent :

- sur le nom du syndicat qui prend la dénomination suivante : « *Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et Villers-le-Rond* ».
- sur la suppression de l'alinéa 4 de l'article 2 (Objet) des statuts : « - *d'assurer le suivi et l'entretien des cours d'eau et toutes opérations ayant trait à l'eau, exception faite du plan d'eau qui reste de la compétence du syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau de la vallée de l'Othain* ».
- sur la suppression de l'alinéa 4 de l'article 3 (Compétences) des statuts : « *Cours d'eau - contrôle et entretien des cours d'eau, exception faite du plan d'eau (y compris le barrage) qui reste de la compétence du syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau de la vallée de l'Othain* ».
- sur la suppression de l'alinéa 4 de l'article 9 (Dispositions financières et patrimoniales) des statuts : « *l'entretien et le suivi des cours d'eau* ».

En application des dispositions des articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux conseils municipaux des communes membres du Syndicat intercommunal des eaux, d'assainissement et de gestion des cours d'eau de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et Villers-le-Rond, de se prononcer sur ces modifications statutaires

**Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré
A l'unanimité,**

Décide d'approuver les modifications statutaires décidées par le conseil syndical du Syndicat intercommunal des eaux, d'assainissement et de gestion des cours d'eau de Marville, Saint-Jean-les-Longuyon et Villers-le-Rond lors de sa séance du 1^{er} avril 2019 portant sur l'abandon, par le syndicat, de la compétence en matière de gestion des cours d'eau.

DIVERS

Lors de la réunion qui s'est tenue en mairie de Longuyon le 26/09 dernier, M Arnaud Pinna, directeur du SCOT Nord 54 a précisé qu'une réflexion intercommunale sur une répartition des besoins en logements, en matière d'habitat devait être menée par les communes membres de la T2L pour pouvoir prévoir une nouvelle répartition.

Pour mémoire, ci-dessous les tableaux des besoins déterminés par le SCOT 54 :

	Besoins 2015-2021	Besoins 2021-2035	Besoins 2015-2035
CAL	1 945	5 740	7 685
T2L	580	1 320	1 900
CPH	660	1620	2280
OLC	1985	5535	7520
<i>SCoT Nord 54</i>	<i>5 170</i>	<i>14 215</i>	<i>19 385</i>

De cette réflexion, il pourrait découler des besoins identifiés différents selon les communes au regard de leurs situations géographique, démographique, et leur volonté de développement (sur la période 2014-2021, certaines communes n'ont pas ou très peu de projets de constructions de logements et d'autres beaucoup plus que prévu initialement par le Scot nord 54, lequel avait identifié les besoins par niveau de polarité au prorata du poids de population de chaque commune, en l'absence de réflexion intercommunale et de PLUi).

La T2L après consultation des communes et prise en compte des particularismes de son territoire pourrait proposer de modifier la répartition des besoins sur la période 2015-2021/2021-2034

	Listes des communes par Pôle	Répartition du besoin de logements par communes 2015-2020	Répartition du	PC	Nouvelle Répartition du besoin de logements
			besoin de logements par communes 2021-2034	réalisés	
Cnes Pôles d'équilibre	Longuyon	235	700	36	
Cnes Pôles de proximité	Pierrepont	50	110		
Cnes Rurales	Allondrelle-	20	34	10	
	Baslieux	18 -9	- 26	1	
	Bazailles	5	9	1	
	Beuveille	24	42	8	
	Boismont	15	26		
	Charency-Vezin	21	36	1	
	Colmey	9	15	1	
	Doncourt les Longuyon	9	16	3	
	Epiez sur Chiers	6	10	7	
	Fresnois la Montagne	13 -4	23	5	
	Grand Faily	10	17	3	
	Han devant Pierrepont	4	8		
	Montigny-sur-Chiers	15	26	9	
	Othe	1	2		
	Petit-Faily	3	5		
	Saint Jean les Longuyon	13	22	3	
	Saint Pancré	10 - 1	17	4	
	Saint Supplet	5	9		
	Tellancourt	18	31	27	
	Ville au Montois	8	15		
	Ville Houdlémont	20	35	20	
	Villers la Chèvre	18	31	2	
	Villers le Rond	3	5		
Villette	6	10	1		
Viviers sur Chiers	21	- 23	5		
		580 - 14	1320 - 51		1900

La séance est levée à 20h05

Le secrétaire de séance

C PERCHERON